

Le 15 avril 2010

Monsieur le Premier président,

Lors de l'examen, le 7 avril dernier, par la commission des lois du Sénat de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à renforcer les moyens du Parlement en matière de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques (proposition dite « Accoyer »), le président de la commission des finances du Sénat a déposé un amendement dont l'objet consiste à reprendre l'essentiel du projet de loi portant réforme des juridictions financières, à l'exception des dispositions relatives à la responsabilité des ordonnateurs publics. Cet amendement a certes été rejeté par la commission des lois mais il peut de nouveau être présenté par son auteur lors de la séance publique du 27 avril.

Cette démarche improvisée, si elle aboutissait, aurait pour principal effet de tronquer totalement le débat parlementaire (pas de première lecture à l'Assemblée nationale, ni d'examen au fond du projet par un rapporteur dans les deux assemblées, impossibilité pratique de sous-amender en séance une réforme présentée par voie d'amendement) sur un texte fondamental pour l'avenir des juridictions financières, dont il est au surplus envisagé que l'essentiel des modalités soient arrêtées par voie d'ordonnances.

Dans cette circonstance, l'ensemble des organisations représentant les magistrats et personnels des juridictions financières, sans se prononcer à ce stade sur le fond du projet, ne comprendraient pas que les plus hautes autorités de la Cour demeurent neutres vis-à-vis de la méthode employée. C'est pourquoi nous souhaiterions que vous manifestiez vos plus expresses réserves sur l'adoption par cette voie détournée d'une réforme que votre prédécesseur qualifiait lui-même d'« ambitieuse, la plus ambitieuse et la plus profonde sans doute que la Cour des comptes ait connue depuis sa création¹ ».

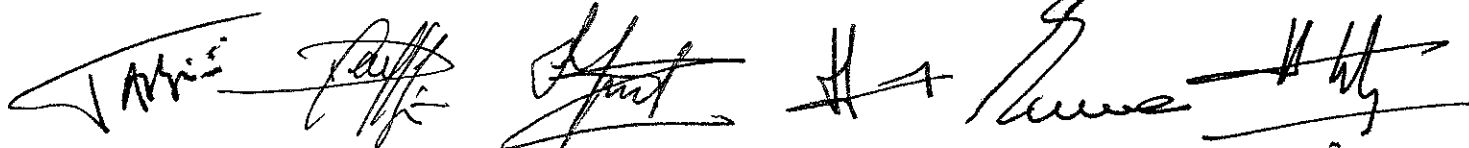
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier président, l'expression de notre haute considération.

pour la CGT

pour FO

pour le SJF

pour la CFDT

pour l'Association
des magistrats des
CRTCpour l'Association
des magistrats de la
Cour des Comptes

D. FABIANI

D. GOUSSOT

S. HUET

M.C HUREAU

M. LARUE

J.L. LEBUY

¹ Interview de M. Philippe Séguin dans le n° 43 de la « lettre de Transparence »